

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°197036 - 76ÈME ANNÉE

UN RÉFÉRENDUM POUR TOUT RÉGLER ?



Malgré le fait que la France se soit engagée à réduire ses émissions de 40% d'ici à 2030, elle a au cours des dernières années régulièrement dépassé les plafonds d'émissions qu'elle s'était fixée. Le conseil d'État lui a donc demandé de prendre des mesures complémentaires avec le respect de la trajectoire de réduction choisie pour atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Le président a donc proposé un referendum pour inscrire la défense du climat dans la constitution. Son geste est purement symbolique et n'est pas assez poussé. La protection de l'environnement existe déjà dans la Charte de l'environnement, qui fait partie du bloc de constitutionnalité. La phrase la plus juste aurait été d'inscrire « *un principe de non régression* ».

Tout simplement, cela aurait permis de contester devant les tribunaux l'ensemble des lois qui portent atteinte à l'environnement, comme la loi visant à autoriser à nouveau l'utilisation des néonicotinoïdes, ces insecticides réputés mortels pour les abeilles. Clairement, cela permet de faire une diversion plutôt que de traiter le sujet dans sa globalité. Cette manœuvre de faire croire que se gouvernement agit pour l'environnement, ne fait que refléter son « *inaction* » sur l'écologie, notamment sur la rénovation thermique obligatoire ou encore l'interdiction de la pub.

Le niveau d'ambition fixé par le gouvernement, au niveau national, dans la lutte contre les changements climatiques constitue un des facteurs fondamentaux influant sur le champ d'action et d'ambition des collectivités territoriales dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. En ne fixant aucuns objectifs d'émissions et les moyens d'action au niveau national, le gouvernement n'apporte pas les conditions d'application des stratégies climatiques des gouvernements locaux.

Considérant que les politiques locales actuelles n'ont d'impact que sur 25% au maximum des émissions produites sur le territoire, il serait recommandé que les collectivités locales, par des stratégies innovants et ambitieuses, utilisent leurs nouvelles compétences pour se transformer en acteurs majeurs de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Sans lignes directrices, nos collectivités ne peuvent pas agir pour réduire leur réduction GAZ et donc contribuer à réduire l'impact global.

Cette proposition de mettre la question du climat en référendum n'est clairement pas suffisante. Le gouvernement français n'arrive toujours pas à trouver une stratégie nationale bas-carbone pour atteindre les objectifs climatiques de 2030 et ce n'est pas en mettant la question climatique sur le tapis, que cela va suffire.

Bertrand Ancelly

UNE PLAINTE A ÉTÉ DÉPOSÉE CONTRE LA FRANCE POUR ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

L'association d'avocats Notre Affaire À Tous a saisi la Commission européenne pour signaler les « atteintes au droit de l'environnement » de la France. Soutenue par 19 députés européens, cette plainte s'ajoute au recours déposé au Conseil d'État le 27 mai 2020.

En effet, quatre associations, dont Notre Affaire À Tous, ont déposé un recours au Conseil d'État, en mai, afin de dénoncer le décret du 8 avril 2020, qui permet aux préfets de déroger à des normes du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme.

Le 4 décembre, l'association Notre Affaire À Tous porte plainte à la Commission européenne, faute de réponse du Conseil d'État. L'association espère ainsi faire annuler ce décret.

«La plainte se base sur le fait que l'application d'un tel décret contreviendrait aux directives Projets, Habitats, Eau etc. en n'assurant pas en amont d'un projet une évaluation environnementale permettant de répertorier les effets de ce projet sur l'environnement. Mais aussi à la Charte européenne des droits fondamentaux et notamment en matière de recours effectif au juge, sujet sur lequel la Commission travaille déjà en matière environnementale», fait-elle valoir dans un communiqué.

L'association s'est décidé à porter plainte après la parution de nombreux changements réglementaires adoptés depuis avril 2020 : *« des sites clés en main aux procédures accélérées ont été annoncés, les examens au cas par cas de l'opportunité d'une étude d'impact ont été confiés aux Préfets, la nomenclature sur les installations classées a été abaissée et la loi ASAP. »*

Pour appuyer la plainte, 19 eurodéputés (pour la majorité du groupe des Verts/Alliance libre européenne) ont écrit une lettre au vice-président de la Commission européenne Frans Timmermans et au Commissaire pour l'environnement, les océans et la pêche Virginijus Sinkevicius. Ils souhaitent *« informer de la violation de la réglementation européenne et inciter à agir contre la dérégulation des législations environnementales en France. »*

Récemment, 9 associations ont porté plainte contre la France afin qu'elle retire 14 pesticides contenant des produits dangereux dans leur composition. Le Conseil d'État a également été saisi par des députés pour dénoncer la remise sur le marché des néonicotinoïdes.

La commune de Grande-Synthe a aussi saisi le Conseil d'État pour *«inaction climatique»*, demandant à l'État de fournir des preuves pour justifier l'absence de mesures pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Enfin, le collectif *« L'Affaire du siècle »* a déposé un recours similaire au Tribunal administratif.

Céline Tabou

L'EAU UN BIEN COMME UN AUTRE ?

La question de l'eau est une question essentielle, l'eau c'est la vie. Pendant que la sécheresse s'installe et le manque d'eau avec, le capitalisme néolibéral a décidé d'introduire l'eau en bourse.



L'EAU UN BIEN COMMUN

L'eau est régie par un cycle. Elle voyage entre les grands réservoirs d'eau liquide, solide ou de vapeur d'eau sur Terre : les océans, l'atmosphère, les lacs, les cours d'eau, les nappes d'eaux souterraines et les glaciers. Le « moteur » de ce cycle est l'énergie solaire qui, en favorisant l'évaporation de l'eau, entraîne tous les autres échanges.

Ainsi la science nous a montré que l'eau n'appartient à personne et donc appartient à tous. Si la responsabilité de la gestion de l'eau fut confiée à l'homme, le modèle marchand de l'accès à l'eau potable s'est diffusé au niveau mondial, laissant de côté les populations les plus pauvres. Avec des exceptions. Au Canada et en Irlande l'eau est financée directement par l'impôt et donc, d'une certaine manière, l'eau est gratuite pour tous les ménages.

Le conseil constitutionnel dans sa décision du 29 mai 2015 a fait de l'eau un bien inaliénable. Le conseil juge constitutionnel l'interdiction des coupures d'eau en raison de la nature de ce produit.

MAIS L'EAU DEVENU UN PRODUIT COMME UN AUTRE

La bourse de New York vient de faire de l'eau un produit à échanger sur les marchés comme un autre.

"Les agriculteurs, les fonds spéculatifs et les municipalités sont désormais en mesure de se prémunir contre – ou de parier sur – la disponibilité future de l'eau en Californie, le plus grand marché agricole américain et la cinquième économie mondiale" , lit-on sur le site Bloomberg.

Tout comme Wall Street, le Chicago Mercantile Exchange et le Nasdaq ont lancé des contrats à terme sur l'eau californienne, cette première fait de l'eau un produit identique à l'or, le pétrole ou le blé. Les contrats, une première du genre aux Etats-Unis, ont été annoncés en septembre alors que la chaleur et les incendies de forêt ravageaient la côte ouest des Etats-Unis et que la Californie sortait d'une sécheresse de huit ans.

Cette première qui contredit la loi fondamentale de la nature démontre la nature profonde du capitalisme financier. En temps de crise, ils inventent un marché et font des profits. Ces gens considèrent que seul le marché peut autoréguler l'offre et la demande et ainsi gérer au mieux le stock. On a déjà vu cela avec les droits à polluer qui n'ont fait que créer un artifice de spéculation et n'ont pas du tout réguler la pollution atmosphérique.

Il nous faut lutter contre la marchandisation de notre bien commun essentiel à l'existence humaine.

David Gauvin

ÉDITO

"KI BATE DI BÈR LISH SON DOI"



Médam, méssyé, la sosyété, mézami, koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson. Kozman mwin la mak an-o la, mi pans zot tout i koné-bann léktèr Témoignages i koné in bonpé zafèr ! Lé mèm possib mwin la fine anparl sa mé sa i fé arien... Pars néna touzour in sirkonstanss la vi i amenn a panss kozman-la. S

irtou sète mwin la mark an-o la, pars si mi tronp pa kozman-la i ankouraz in pé la koripsyon.

Dayèr promyé foi mwin la antann sa lété dann la boush in moun lété réputé pou zoué volèr kissoi dann kart kissoi dann domino sansa d'ot zé. konm li téi zoué pa pou larzan, téi fé arien é son bann dalon dann tan-la ti anvé pa ré li té touzour la konm i di pou fé lo katriyèm. Mé kan sa i dovien in prinip pou la sosyérté sé la k'lé shoz la pi bon ditou.

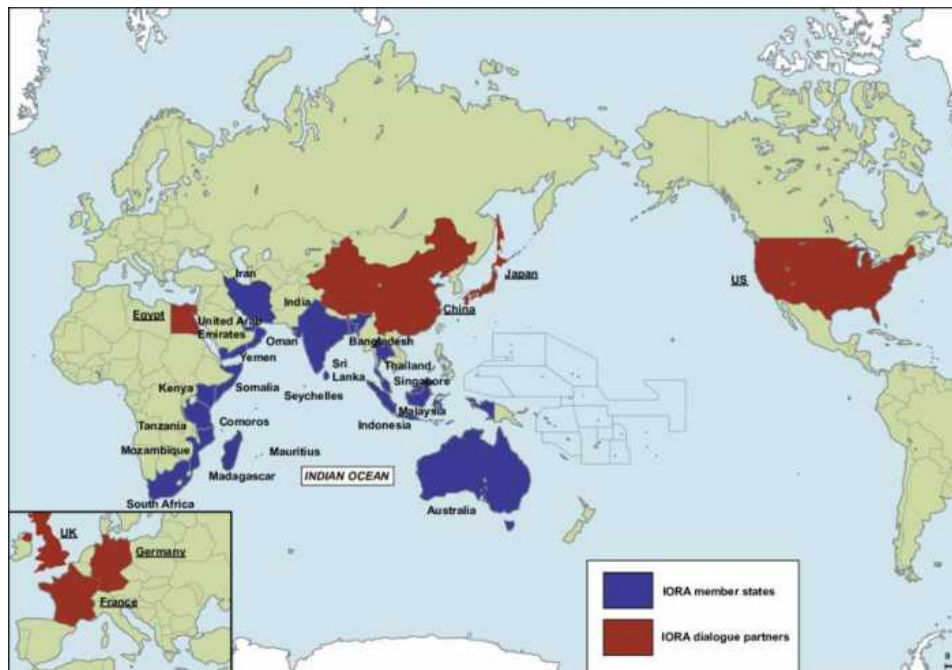
Konbien prossé mon dyé ségnèr, konbien d'moun kondané , mé konbien i shap lou maye. Pars néna in bonpé i pass par maye é la sosyété lé pa touzour bien armé pou lite kont sa. Alé ! mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Nb Mézami, mi panss zot la fine konprann tout provèrb mi aparl la pa mwin la invanté é néna arienk lo pti komantèr i sort dann mon tète. Lo sèl invantèr bann kozman-la sé la kiltir popilèr, donk o pèp é mèm toutt bann pèp. ni artrouv, na arvi sansa nou va ékrire.

Georges Gauvin

ADHÉSION DE LA FRANCE À L'ASSOCIATION DES ÉTATS RIVERAINS DE L'OcéAN INDIEN (IORA)

L'IORA a officialisé le 16 décembre l'adhésion de la France à cette organisation représentant 23 pays riverains de l'Océan Indien. Cette adhésion, qui peut paraître anodine au premier abord est pourtant lourde de sens. De nombreuses questions peuvent ainsi se poser.



A QUOI SERT CETTE ORGANISATION ?

L'IORA, qui représente la quasi-totalité des pays riverains de l'Océan Indien, à l'exception du Pakistan et du Myanmar, a pour but de développer la coopération entre les États membres sur plusieurs questions : l'économie bleue, les échanges commerciaux et culturels, la sécurité maritime, la gestion des catastrophes naturelles, le tourisme, les échanges universitaires et technologiques et enfin la mise en responsabilité économique des femmes.

POURQUOI UNE ADHÉSION DE LA FRANCE À CE MOMENT ?

Il semble étonnant que l'Association des États Riverains de l'Océan Indien, qui est née en 1997 accepte 23 ans après sa naissance un pays tel que la France en cette fin d'année, qui n'était jusque-là que considérée comme un partenaire de dialogue, au même titre que la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Égypte, l'Allemagne et le Royaume-Uni depuis 2001.

Si officiellement d'après le Ministère des Affaires Étrangères cette adhésion fait suite à la volonté affichée par Macron lors du forum « *Choose La Réunion* » en octobre 2019 de s'engager dans l'espace indo-pacifique, il semble plus qu'envisageable que l'Inde (la France ayant reçu leurs félicitations), mais également certainement l'Australie aient poussé à favoriser cette adhésion dans le but de proposer à l'ensemble des États membres un nouvel espace diplomatique avec la puissance qu'est la France, ceci pour s'opposer plus ou moins directement à l'expansion de l'influence de la Chine dans l'Océan Indien.

En effet, les investissements chinois dans l'Océan Indien sont nombreux, qu'il s'agisse des Nouvelles Routes de la Soie, de la Stratégie dite du « *Collier de Perles* » (investissement en infrastructures portuaires) ou de ceux concernant la Tanzanie, le Kenya ou le Mozambique par exemple.

Or, il s'avère que l'Inde, qui cherche à accroître sa présence dans la zone comme le prouve la volonté d'installation de bases militaires et l'Australie sont actuellement en conflit ouvert avec la Chine, avec des sanctions de part et d'autre. Conflit également idéologique, avec l'Inde et l'Australie qui pratiquent la libéralisation à outrance, ce qui n'est évidemment pas le cas de la Chine.

En ce sens, il paraît cohérent d'encourager l'entrée de la puissance impérialiste occidentale la plus légitime à siéger dans l'IORA qu'est ainsi la France avec La Réunion et Mayotte, contrairement au Royaume-Uni par exemple qui ne pourrait s'appuyer que sur les Chagos, dont ils ne sont au regard international et de la totalité des pays membres de l'IORA - à l'exception des Maldives - plus l'État en assurant la souveraineté.

QUELLES CONSÉQUENCES DANS LES RELATIONS AVEC LES COMORES ET MADAGASCAR ?

Il n'est pour l'instant pas précisé publiquement dans le cadre de l'adhésion au titre de quel territoire la France adhère-t-elle à l'IORA. On peut en effet supposer qu'il faut disposer d'un territoire peuplé, étant donné que l'on parle, outre les questions de « l'économie bleue » de commerce, d'investissements, de questions universitaires ou encore de mise en responsabilité économique des femmes au sein de l'IORA.

En toute logique, la France y est au moins présente au titre de La Réunion. Mais est-elle également officiellement présente pour Mayotte et les Iles Éparses ? Si tel est le cas, Mayotte étant considérée comme partie intégrante des Comores et les Iles Éparses de Madagascar, il y aura sans doute des conséquences concernant les relations entre ces différents pays, sachant que par exemple le Pakistan n'est pas membre de l'IORA du fait des fortes tensions existant avec l'Inde. On peut donc supposer que l'entrée de la France permettra, tout du moins sur le court-terme une détente diplomatique avec ces pays.

QUEL AVENIR POUR LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN ?

Cette adhésion de la France étant réalisée, la question de l'utilité de la Commission de l'Océan Indien se pose désormais. L'ensemble de ses États-membres sont également présents dans l'IORA. De plus, la plupart des objets des objets caractérisant les deux organisations sont redondants. Or, il semble à priori plus intéressant, y compris pour nous en tant que Réunionnais de pouvoir dialoguer dans un espace plus vaste que celui de l'Indiaocéanie. La question se réglera sans doute sur les moyens, l'IORA pâtissant du même problème que la COI, à savoir que les moyens existent mais sont insuffisants, sinon qu'ils ne répondent qu'à des objectifs partiels et ponctuels.

REPRÉSENTATION DE LA RÉUNION DANS L'IORA ?

Quoi qu'il en soit, cette adhésion à l'IORA, si elle peut paraître intéressante au premier abord, n'aura que peu d'intérêt pour les Réunionnais si nous ne sommes pas directement intégrés à cette organisation. En effet, s'il ne s'agit pour la France que d'avoir une nouvelle porte d'entrée diplomatique et ainsi de ne toujours pas prendre en compte les intérêts de notre pays, comme c'est déjà le cas notamment de la COI, où la Réunion est « *représentée* » par des représentants venant de Paris, nous n'aurons alors aucun avantage à tirer de cette intégration dans ce nouvel espace. En revanche si, comme cela a été le cas par le passé lorsque la France était encore partenaire de dialogue, La Réunion se retrouve directement présente en ayant la Région comme représentante de la France, cette relation pourra alors être significative et digne d'intérêt pour les Réunionnais. Malheureusement, le silence de la Région sur cette adhésion à l'IORA semble augurer un nouvel acte manqué de la part de cette majorité, qui aurait pu nous permettre d'avoir un espace de dialogue direct avec de nombreux peuples et États voisins de l'Océan Indien

TEREOS SECOUE AU NIVEAU NATIONAL PAR UNE CRISE INTERNE : SOYONS VIGILANTS POUR LA FILIÈRE CANNE RÉUNIONNAISE

Nouvel épisode dans la crise de gouvernance qui secoue le groupe sucrier Téréos depuis plusieurs jours au niveau national.

La réunion du conseil de surveillance, qui devait procéder le 15 décembre à l'élection du nouveau président du conseil a été reporté au 18 Décembre 2020.

Pour preuve que ce débat interne est vif chez nos confrères agriculteurs betteraviers, figurait également à l'ordre du jour, la révocation du directoire actuel, présidé par Alexis Duval, dont la stratégie de développement mise en œuvre depuis plusieurs années est contestée par les 14 élus du conseil de surveillance.

- A la CGPER nous estimons, qu'il faut être vigilants face à ces problèmes de gouvernance et de stratégie du groupe Téréos, car ceux-ci impactent et impacteront directement la filière Canne réunionnaise.

Cependant nous n'oublions pas que notre problème principal pour La Réunion est que ce groupe, qui est maintenant le seul représentant industriel du syndicat des fabricants de sucre, reconsidère le poids des agriculteurs canniers de la Réunion et nous écoute enfin.

C'est pourquoi, au-delà de ce problème interne au groupe Téréos, nous revendiquons pour la filière canne Réunion :

- Une révision de la formule de paiement du sucre au planteur qui se fait encore et toujours sur la base d'une règle qui date maintenant de 1984 alors qu'autour de nous, le monde agricole a changé et le cout de la vie a sans cesse augmentés depuis ces 36 dernières années.

- La valorisation des coproduits de la canne à sucre avec une répartition équitable entre l'industriel Téréos et les agriculteurs.

- Plus de visibilité et de transparence sur les stratégies des industriels et direction actuelle de la Chambre d'Agriculture .

Tout cela nous l'avons dit et expliqué à la mission interministérielle, venue à La Réunion pour comprendre où vont les subventions versées aux industriels (les trop fameux 28 Millions d'euros !!!). Nous leur avons proposé qu'ils répercutent aux ministres concernés des solutions réelles prenant en compte le revenu des agriculteurs et la transparence des couts et revenus de la filière industrielle.

L'agriculture réunionnaise, et notamment la filière canne , mérite toute notre attention tant elle est diverse et nombreuse et nous avons également insisté sur le fait que notre filière est constituée de beaucoup de petites et moyennes exploitations à coté de plus grosses entreprises agricoles et qu'il faut tenir compte de ces différences fondamentales

En tout état de cause ces bouillonnements au niveau national doivent être regardés avec beaucoup de vigilance et d'attention car ils nous concerneront avant demain, si nous n'y prenons pas garde.

Jean Michel Moutama
Président de la CGPER



AN PARLAN D’KORONA, LA P’ASSÉ, MÈTE ANKOR ! AFORS ALÉ A LO KALBASS I PÈTE !

Dimansh mwin la ékout in pé zaktyalité é mi pé dir azot sak mwin la antann la intéréss amwin, défoi la fé pèr amwin, épi sirtou la donn manzé mon bann mové rèv pars sak mwin la antand l’assé pou di anou antansyon pangar....Dann zaktyalité la di konmsa-konm si lété in bon n’afèr-néna douz mil pèrsone i ariv La Rényon arienk dann wikène pou pass vakanss . Mi konpran azot,kan la fré i tate laba dann l’érop lé normal wi vien issi pou profite in pé la shalèr issi la Rényon.Mwin lé kontan pou zot bonèr. Mwin lé kontaan konète zot l’aprè shof solèye dsi la rosh piké.

Mi konpran lo moun déor zot zanfan i travaye La Rényon-antansion mi konpran pa sak i vien tir manzé dan la bousj rényoné- épi i vien vèy zot ti zanfan, pétète oir lo dèrnyé pti zot la pankor vi épi fèr ali in pé guiligili. Mi konpran sak i vien doner kou d’min zot fiy snsà zot bèl fiy, i di la manz gro poi.

Mi konpran demoun koté la kaz la kraz maloya -mé pa ke- la nuite samdi pou alé dismansh é dimansh pou alé lindi,é akoz pa amenn la somenn konmsa-konm Jacques Brel téi shant « i fo lo kor i égzult ».Mi konpran l’anbyanss mi konpran la joi,mi konpran demoun kan zot i vé sort dann la morbidité, pou respir in pé l’èr fré. Pou l’instan zot lé pa la avèk la maladi é mi pé lir sa dann zotzyé épi dann zot kèr..

Mé oila, mi konpran pa la puissans piblik.Mi koné ké zot i koné lo gran danzé i ménass nout popilasyon.Mi koné ké zot i koné lo virus la muté laba dann l’érop é pou insi dir li la shanj program si tèlman ké mwin lé a d’mandé si bann vaksin bann laboratoir la fé lé ankòr kapab rokonète l’ènmi....Mwin lé a d’mandé si l’aparèye d’éta i vé pa fé goute anou lo virus nouvo-pli mové, pli kontazyé ké l’ansien, pli mortèl d’aprè sak i paré- konm i goute lo bozolé nouvo.In bon n’afèr pou zot dsi lo poinnvizé makronékonomik.

Mi domann amwin si dann fon zot koko malad zot i kalkil pa lé l’èr pou modifyé in pé lo piramid dé z’az, si zot i panss pa demoun la fine trap sèt e sansa uit baton,sak lé in pé ipotéké avèk la maladi kréol sansa bann moun andikapé, i doi pa lèv lo kan pou trouv in plass dann l’ot koté la vi,si zot i kalkil pa avèk tout kalité zalgorime zot la trouvé lopital lé pa dann danzé la sirpopilasyoné pars i di sé sak i intéréss azot .

Mi panss.sé zot manyèr oir lé shoz pou zot, pa pou nou rényoné : nou la pa domann bébète-la é konm ni partaz pa in myète lo pouvoir pou défann nout zintéré dsi lo poinnvizé nout santé mi pé dir azot nou lé pa dakor avèk zot fasson d’fèr. Nou lé pa dakor dsi la fasson lo gran komi La Républik i azi avèk nou .Sèl zafèr mi pé promète ali, si lo kovid i sava avèk mwin, m’a artourn –fantome san zo- dann palé la proféktir é si possib kroi amwin m’a kass out somèye é bien konm k’i fo.

An atandan, vi ké sé zot pouvoir, konm i di dann l’éspor, la p’assé, mète ankòr mé antansyon pangar afors alé a lo kalbass i pète.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433